



Info Stat

Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 1^{er} février 2024

Les remboursements de soins du régime agricole à fin décembre 2023

En décembre 2023, les remboursements de **soins de ville** CVS-CJO du régime agricole constituent un pic de croissance conséquent après un palier observé pendant quatre mois. Sur l'ensemble de l'année, ils diminuent de **- 0,3 %**. En excluant les prestations spécifiquement associées à l'épidémie de Covid-19 (tests, vaccins, arrêts de travail, etc.), les remboursements sont, cette fois, en progression de 3,0 %.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,1 milliards d'euros** en 2023 pour les seuls soins de ville, soit **4,9 %** des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **36 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Ainsi, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 47 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit avec un **recul de 3,1%** en 2023 (- 3,2 % en moyenne sur la période 2014-2023) après une baisse ponctuelle un peu plus marquée en 2022 (- 3,5 %). En hausse constante de 2014 à 2021 (+ 1,4 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles** se stabilise en 2022 pour **repartir en 2023 (+ 0,3 %)**. Ces effets démographiques contraires expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 1,0 % en 2023.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Steven Boloko	07 61 55 99 46	boloko.steven@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : http://statistiques.msa.fr/ http://statistiques.msa.fr/geomsa/ www.msa.fr		



Le nombre d'affiliés au **régime agricole** ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville est en **baisse de 4,8 %** en 2023 par rapport à 2022. Ce recul provient de deux effets : un effet base avec un premier trimestre 2022 particulièrement haut, suite à un nombre conséquent de personnes ayant été vaccinées et/ou ayant fait un test de dépistage de la Covid-19, et une diminution tendancielle des effectifs des non-salariés agricoles (cf. paragraphe précédent). Le nombre de patients **diminue de 5,5 %** dans le régime des **non-salariés** et de **4,4 %** dans le régime des **salariés**.

Reprise des remboursements de soins de ville dans les deux régimes agricoles

Le niveau élevé des remboursements en décembre conduit à une progression de l'évolution annuelle, comparativement au mois dernier, dans le régime des non-salariés (- 1,1 %) comme celui des salariés agricoles (+ 0,4 %). Déduction faite des prestations spécifiquement associées à l'épidémie de Covid-19, les remboursements progressent de 5,3 % pour les salariés et de 0,7 % pour les non-salariés en 2023.

Des honoraires médicaux conséquents

Depuis deux mois, les remboursements d'honoraires de **généralistes** accusent de fortes hausses par rapport aux mois précédents (5,2 % entre novembre et décembre) en raison de l'entrée en vigueur des mesures tarifaires du règlement arbitral, dont la hausse de 1€50 du tarif de la consultation début novembre. Une augmentation du nombre de consultations et visites ce mois participe également à cette progression. Sur l'ensemble de l'année 2023, la baisse des remboursements s'atténue à - **2,3 %**. Pour les **spécialistes**, l'augmentation observée résulte surtout des actes techniques (75 % de leurs actes). L'évolution annuelle est de **4,8 %**. Les remboursements **des dentistes** sont également plus élevés qu'en novembre mais restent bien en deçà du niveau des mois avant la baisse du taux de remboursement de 70 % à 60 %. L'évolution depuis le début de l'année s'infléchit en conséquence et atteint **2,0 %** fin décembre.

Des auxiliaires médicaux dynamiques

Les remboursements d'auxiliaires médicaux que ce soit les soins de masso-kinésithérapie ou ceux des infirmiers sont très dynamiques en décembre. Pour les soins de **masso-kinésithérapie**, l'évolution annuelle gagne 0,4 point pour atteindre **3,3 %** et pour les soins **infirmiers** elle augmente de 0,8 point à - **3,2 %** fin décembre. Hors actes Covid, la baisse annuelle est plus modérée (- 1,1 %).

Des remboursements de biologie qui restent stable

Quant aux remboursements des **analyses médicales** en laboratoire, ils oscillent autour d'un palier tenu depuis avril. Leur évolution sur l'année de - **25,7 %** n'est toujours pas significative, biaisée par l'effet base du début de l'année 2022. Ainsi, hors tests Covid, les remboursements progressent cette fois de 0,6 %.

Des remboursements de transports sur leur tendance croissante

Concernant les remboursements de transports **de patients**, ils s'inscrivent sur la tendance croissante de ce poste et progressent de 4,8 % sur l'année.



Des versements d'indemnités journalières maladie qui repartent à la hausse

Les versements d'**indemnités journalières (IJ) maladie** repartent à la hausse après plusieurs mois en repli. Leur recul sur l'année 2023 de **- 4,1 %** est toujours minorée par la crise sanitaire de début 2022. Hors versements liés à la Covid-19, ils progressent de 5,2 %. Les versements d'**IJ ATMP** sont également importants ce mois, ils augmentent de 2,1 % sur l'année.

Des remboursements pharmaceutiques en reprise

La progression des remboursements de **médicaments de ville** s'accroît nettement ce mois. L'évolution, toujours minorée par la vague Omicron de début 2022, atteint **2,1 %** pour l'année 2022. Hors actes Covid, la progression est de 6,0 %. Les remboursements des **médicaments rétrocedés**, oscillant, retrouvent le niveau d'octobre. Ils **diminuent de 6,9 %** en un an.

Pic de croissance pour les dispositifs médicaux

Quant aux **dispositifs médicaux**, ils observent une vive progression (+ 7,8 % par rapport à novembre) portant l'évolution annuelle à + 0,6 %.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin décembre 2023	Évolution annuelle				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin déc 2022	
TOTAL SOINS DE VILLE	-0,3%	-1,1%	+0,4%	+2,2%	+4,1%
Soins de ville hors produits de santé	-1,2%	-2,1%	-0,4%	+1,0%	+4,6%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+2,4%	+0,6%	+3,9%	-0,1%	+3,6%
- Médecins généralistes	-2,3%	-3,7%	-1,1%	-4,9%	+5,2%
- Médecins spécialistes	+4,8%	+2,8%	+6,5%	+1,9%	+2,9%
- Dentistes	+2,0%	+0,1%	+3,3%	+1,8%	+3,1%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-1,2%	-2,9%	+1,6%	-0,2%	+6,2%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+3,3%	+1,5%	+5,4%	+0,5%	+3,7%
- Infirmiers	-3,2%	-4,3%	-0,9%	-0,5%	+7,3%
Laboratoires	-25,7%	-22,8%	-28,1%	-14,5%	+1,7%
Frais de transports	+4,8%	+1,9%	+8,1%	+5,8%	+2,0%
Indemnités journalières (IJ) :	-1,9%	+2,2%	-2,7%	+7,6%	+5,8%
- IJ maladie	-4,1%	+2,3%	-5,2%	+11,4%	+6,8%
- IJ ATMP	+2,1%	+2,0%	+2,1%	+1,1%	+4,1%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+1,2%	+0,4%	+2,2%	+4,4%	+3,4%
Médicaments :	+1,4%	+1,3%	+1,6%	+5,7%	+2,1%
- Médicaments délivrés en ville	+2,1%	+2,0%	+2,1%	+7,6%	+2,9%
- Médicaments rétrocedés	-6,9%	-9,3%	-5,1%	-15,1%	-9,9%
LPP	+0,6%	-2,4%	+4,4%	+0,4%	+7,8%

Source : MSA



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, etc.

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale : <https://statistiques.msa.fr/publication/conjoncture-maladie-au-regime-agricole-a-fin-decembre-2023-note/>